

Protokoll der Sitzung des Bundesrates vom 5. Februar 1926

199a. Relations avec la Russie

Département politique

Le Chef du Département politique communique qu'il a eu mardi la visite de l'Ambassadeur de France, lui disant que le Gouvernement Français n'était pas en mesure de faire sienne la suggestion qui lui a été présentée par le Conseil fédéral dans son aide-mémoire du 31 janvier¹.

Hier, jeudi soir, M. Hennessy s'est présenté à nouveau au Département. Au cours de l'audience, M. Motta a pris les notes suivantes sous la dictée de l'Ambassadeur: «Le Gouvernement Français ne peut pas faire sien un texte émanant de l'une des Parties, car il cesserait par là d'être négociateur officieux et deviendrait arbitre entre les deux Parties, ce qu'il n'est pas et n'a pas accepté d'être. Il a refusé auparavant au Gouvernement Russe une suggestion analogue. M. l'Ambassadeur Hennessy a fait savoir à son Gouvernement qu'à son avis, si les Russes voulaient venir à Genève à la Conférence du désarmement, ils devraient accepter une des formules du Conseil fédéral, celle du 24 ou celle du 31 janvier.» Le chef du Département politique a fait remarquer à l'Ambassadeur qu'il n'existait qu'une seule proposition du Conseil fédéral, celle du 24 janvier², tandis que la formule contenue dans l'aide-mémoire du 31 janvier n'était qu'une suggestion.

Au cours de la séance, une note de l'Ambassadeur de France est remise à M. Motta; [...]³

Ainsi qu'il en résulte de la discussion, il est décidé que, dans l'état actuel de l'affaire, il faut encore patienter et simplement charger le chef du département politique de remercier l'Ambassadeur de France de sa Note de ce jour, disant que le Gouvernement Français continue à se tenir à la disposition du Gouvernement Fédéral comme à celle du Gouvernement de l'U.R.S.S. pour rechercher les moyens d'aboutir à une solution, et de déclarer en outre à M. Hennessy que le Conseil fédéral a pris acte, également, de sa communication verbale à teneur de laquelle des négociations se poursuivent actuellement à Paris⁴, en ajoutant que le Conseil fédéral serait obligé envers le Gouvernement Français s'il pouvait lui faire connaître, pour le début de la semaine prochaine, le résultat de ces pourparlers, puisqu'il sera amené, en effet, à s'expliquer au sujet des négociations dont il s'agit au cours de la session de l'Assemblée fédérale qui s'ouvrira à Berne, lundi prochain⁵.

1. *Vgl. Nr. 155.*

2. *Vgl. Nr. 152.*

3. *Das Protokoll gibt den Text der Note wieder. Original als Annex 1 abgedruckt.*

4. *Vgl. Anm. 7.*

5. *Antwortnote vom gleichen Tage als Annex 2 abgedruckt.*

5. FEBRUAR 1926

273

Il est en outre décidé de ne pas informer la presse sur l'état de la question, mais de se borner à lui dire que les négociations continuent et qu'un communiqué officiel serait publié la semaine prochaine⁶.

ANNEX 1

*Der französische Botschafter in Bern, J. Hennessy,
an den Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta⁷*

N

Berne, 5 février 1926

L'Ambassadeur de France a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de la République, en proposant officieusement au Gouvernement fédéral ainsi qu'au Gouvernement de l'U.R.S.S. un projet de notes à échanger tenant compte de leurs vues respectives à propos de la participation éventuelle à Genève du Gouvernement de l'U.R.S.S. à la Conférence préparatoire sur la limitation des armements, avait pensé que ce projet pourrait recevoir l'assentiment réciproque des deux Gouvernements.

Cet accord n'ayant pu, sur certains points, être réalisé, jusqu'ici, le Gouvernement de la République ne continue pas moins à se tenir à la disposition du Gouvernement fédéral comme à celle du Gouvernement de l'U.R.S.S. pour rechercher les termes dans lesquels les notes en question pourraient être établies et agréées de part et d'autre.

ANNEX 2

E 2001 (C) 5/5

*Der Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta,
an den französischen Botschafter in Bern, J. Hennessy*

Kopie

N MC.

Berne, 5 février 1926

Le Chef du Département Politique a l'honneur de remercier Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France de la Note du 5 février⁸ par laquelle il a bien voulu lui faire connaître que, bien que l'accord n'ait pu être réalisé, jusqu'ici, au sujet du projet des notes que le Gouvernement Français a proposé officieusement tant au Gouvernement Fédéral qu'au Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Gouvernement de la République ne continue pas moins à se tenir à la disposition du Gouvernement Fédéral comme à celle du Gouvernement de l'U.R.S.S. pour rechercher les termes dans lesquels les notes en question pourraient être établies et agréées de part et d'autre.

Cette note a été communiquée au Conseil Fédéral, qui a pris acte, également, de la communication verbale de Monsieur l'Ambassadeur de France à teneur de laquelle des négociations se poursuivent actuellement à Paris. Le Conseil Fédéral serait obligé envers le Gouvernement Français, s'il pouvait lui faire connaître, pour le début de la semaine prochaine, le résultat de ces pourpar-

6. *Vgl. dazu Nr. 163.*

7. *P. Dinichert bemerkte am Kopf der Note:* En me remettant cette note, l'Ambassadeur de France m'annonce, à titre officieux, mais d'ordre de M. Briand, que celui-ci poursuit personnellement la négociation avec l'Ambassadeur des Soviets à Paris, Rakovsky, en vue de trouver une formule pouvant correspondre aux vues du Conseil Fédéral. Je prends personnellement acte de cette déclaration, en constatant vis-à-vis de M. Hennessy que le Gouvernement français continue, pour le moment, à s'entremettre. 5. 2. 26.

8. *Annex I.*

274

9. FEBRUAR 1926

lers. Il sera amené, en effet, à s'expliquer au sujet des négociations dont il s'agit au cours de la session de l'Assemblée Fédérale qui s'ouvrira à Berne, lundi prochain, 8 février. Il est d'ores et déjà informé qu'une interpellation à cet égard sera présentée au Conseil National⁹.

9. *Vgl. dazu Nr. 163, Anm. 5.*